



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

**DANS CE NUMÉRO :**

- 1- Approbation du CR du dernier conseil municipal
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- Activité VTT: bilan 2021 et préparation 2022
- 4- Achat d'un quad pour domaine nordique - subvention
- 5- Plan de relance « pour un socle numérique dans les écoles » - convention
- 6- Fixation des tarifs du repas à la cantine
- 7- Fixation des tarifs de la garderie périscolaire
- 8- Fixation du Montant de la location de la MFS à la CCBD
- 9- Vente de garages - Résidence des Terrasses JDL
- 10- Vente emplacements - Résidence Mèlèzes des Chaumatets JDL
- 11- Vente de l'ancienne école du Collet
- 12- Approbation du RPQS eau potable 2020
- 13- Approbation RPQS assainissement 2020
- 14- Rénovation de Mère Eglise - lot 2 - avenant 2 (lauzes)
- 15- Relais hertzien à la crête des Baumes
- 16- Informations sur les décisions du maire
- 17- EMS: tarifs + 70ans

# Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 7 0

## Conseil municipal du 23-09-2021

Au cours du dernier Conseil Municipal du 23 septembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

### 3- Activité VTT: bilan été 2021 et fixations des tarifs et dates d'ouverture pour 2022:

Dévoluy Ski Développement a la gestion du VTT par délégation jusqu'en 2023.

Le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à 2020, bien qu'il soit important de rester prudent car le contexte sanitaire actuel est favorable au tourisme national.

Avec un déficit de 419.07€ le fonctionnement peut-être considéré comme équilibré, mais tous les frais ne soient pas pris en compte dans cette estimation.

Il convient de développer davantage cette activité pour d'augmenter le chiffre d'affaires.

Des tarifs plus en adéquation avec le mode de consommation, ont été revus (détails dans le PV complet).

Pour 2022, la date d'ouverture sera le 02/07/2022 et celle de fermeture le 28/08/2022 avec la possibilité d'ouvrir le week-end précédent et celui succédant cette période si des événements, sont programmés.

### Le Conseil Municipal après avoir délibéré, avec l'abstention :

- APPROUVE les dates d'ouverture,
- APPROUVE les tarifs pour 2022

### 4- Achat d'un quad pour le Domaine nordique - demande d'une subvention:

La responsable du service tourisme et sport explique que le quad serait plus avantageux pour le damage et les interventions de secours car plus maniable.

Le coût d'achat du quad après reprise de la motoneige est de 9 300.00€. Le Département des Hautes-Alpes sera sollicité pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30%, la part d'autofinancement sera de 70%.

### Le Conseil Municipal après avoir délibéré, avec l'abstention:

- APPROUVE l'achat d'un quad à chenilles pour le domaine nordique pour un montant de 9 300.00€ après reprise de la motoneige,
- SOLLICITE l'aide du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 30% du prix d'achat
- APPROUVE le plan de financement.

### 5- Plan de relance « pour un socle numérique dans

### les écoles » - signature de la convention:

Ce plan de relance a été mis en place par le Gouvernement. Le dossier déposé par la commune a été accepté, il convient désormais de signer la convention avec l'Etat. (Détails des coûts subventionnés sur le PV complet).

### Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de financement avec l'Etat.

### 6- Fixation des tarifs du repas à la cantine:

L'année de fonctionnement 2020-2021 a permis à la commission « enfance jeunesse » de faire le point sur le coût du service et de proposer une nouvelle tarification de la restauration collective.

Pour rappel, les repas sont actuellement facturés forfaitairement à 3.50 euros pour tous les enfants et les adultes.

Dans un but d'équité il est proposé de moduler les tarifs en fonction du quotient familial des familles. Une nouvelle grille est proposée:

ENFANTS SCOLARISÉS EN TPS

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFICATION DU REPAS
0 - 550	1 €
551 - 799	1.75 €
800 - 999	2.17 €
1 000 - 1 199	2.58 €
> 1 200	3 €



Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

## ENFANTS SCOLARISÉS DE LA PS AU CM2

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFICATION DU REPAS		
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et
0 - 550	1 €	1 €	1 €
551 - 799	3.50 €	1 €	1 €
800 - 999	4.33 €	3.50 €	1 €
1 000 - 1 199	5.16 €	4.33 €	3.50 €
> 1 200	6 €	5.16 €	4.33 €

Les adultes bénéficiant des repas dans le cadre de son activité professionnelle dans les écoles : tarif unique 6€.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré avec 2 contre, 5 abstentions :**

- APPROUVE la nouvelle grille de tarifs pour le calcul des repas pris à la cantine scolaire.

**7- Fixation des tarifs de la garderie périscolaire:**  
Point reporté.

**8- Fixation du montant de la location de la Maison France Service à la CCBD:**

Pour rappel, les locaux en question sont ceux de l'ancienne mairie d'Agnières qui ont été complètement réhabilités en 2021.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré avec 4 contre, 3 abstentions :**

- APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'ancienne mairie d'Agnières à la Communauté de Communes Buëch Dévoluy pour l'installation de la Maison France Service.

**9- Vente des garages de la Résidence Les Terrasses à La Joue du Loup:**

Les garages concernés sont le n°01 et le n°19. Le prix de vente proposé est de 20 000€ par garage minimum, libre aux potentiels acquéreurs d'augmenter leur offre.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré avec 1 abstention et 1 contre:**

- APPROUVE la mise en vente des garages n°01 et n°19 pour un montant de 20 000€ chacun minimum.

**10- Vente des emplacements dans le parking de la Résidence Les Mélézes des Chaumattes à La Joue du Loup:**

Par délibération les prix de vente ont été fixés de la manière suivante :

-Emplacements n°15, n°16, n°17, n°22, n°23, n°24 : 10 000€ /emplacement

-Emplacement n°18 couplé au n°19 : 17 000€

-Emplacement n°20 couplé au n°21 : 15 000€.

Des offres ont été reçues en mairie et examinées lors d'une commission urbanisme.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE la décision de la commission urbanisme,
- DECIDE d'attribuer lesdits emplacements selon la date de réception des offres en

mairie, et les montants délégués auparavant,

- AUTORISE Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

**11- Vente de l'ancienne école du Collet:**

Lors du conseil municipal du 18 juin dernier, les offres d'achat concernant ce bâtiment ont été analysées, certains stipulant qu'ils pouvaient si besoin revoir leur offre à la hausse, aucune décision n'a été prise et tous les potentiels acquéreurs ont pu faire une nouvelle offre.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré avec 1 abstention :**

- APPROUVE l'offre d'achat proposée par la commission urbanisme pour un montant de 170 000€,

- AUTORISE Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

**12- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2020:**

**13- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement en 2020:**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par ses articles L.2224-5 et L.2224-7, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.



Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

## **Pour l'assainissement collectif**

ci-dessous un résumé du rapport au 31/12/2020 (le rapport complet peut être consulté en mairie) sur ce service exploité par la SAUR via un contrat de DSP conclu en 2015 jusqu'au 31/12/2022.

- **Population desservie** : 21 350 habitants
- **Abonnés** : 4580 abonnés au 31/12/2020 (**Volume facturé** : 151 862 m<sup>3</sup> soit + 8.4 %)
- **Linéaire total** : 35,4 km de réseau
- **Nombre d'ouvrage d'épuration** : 12 dont St Etienne 7600 Equivalent Habitants, et Agnières 7000 EH

**Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration** : 52.5 Tonnes de Matières Sèches en 2020. Une partie ces boues sont transformées en compost, évacuées sur le domaine skiable via un plan d'épandage. Avec le Covid-19 les boues sont recyclées par des entreprises spécialisées avant d'être épandues (arrêté du 30 avril 2020 modifié par l'arrêté du 20 avril 2021) afin de limiter la propagation du virus.

- **Prix TTC au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>** : 1,71 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- **Pour l'exercice 2020**, les indices globaux de conformité de la collecte des effluents, de la performance des ouvrages d'épuration, de la conformité des équipements de traitement est

100 comme les années précédentes.

**Pour l'eau**, en 2020 les principaux indicateurs de ce service géré en régie directe sont les suivants :

- **Nombre de captages** : 12
- **Nombre total d'abonnés** : 4804 abonnés au 31/12/2020,
- **Population totale desservie** : 21 740 habitants
- **Nombre d'habitants par abonné** : 4,53
- **Consommation annuelle moyenne par abonnés** (domestique et non domestique) : 78,95 m<sup>3</sup>/abonné
- **Volume total d'eau potable prélevée** : 684 603 m<sup>3</sup> en 2020 . En 2020, le volume consommé autorisé est de 500 471 m<sup>3</sup> donc 184 132 m<sup>3</sup> de pertes. Parmi ces m<sup>3</sup>, 379 271 m<sup>3</sup> sont vendues aux abonnés ( en 2019 417 309m<sup>3</sup> vendus, en 2018 318 708m<sup>3</sup> vendus) en diminution de 9.7 % par rapport à 2019. Le reste des m<sup>3</sup> consommés est constitué des consommations sans comptage estimée ( 43 fontaines) pour 99200 m<sup>3</sup> et 22000 m<sup>3</sup> de volume de service (travaux, poteaux incendie)
- **Linéaire du réseau de canalisations de service public** : 76,4km
- **Prix TTC au m<sup>3</sup> pour une consommation type de 120m<sup>3</sup>** : 1,64 € au m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janv 2021, 1.54m<sup>3</sup> au 01 janvier 2020.

## • **Indicateurs de performance:**

- \* **Qualité de l'eau** : 98,8 % en 2020 (91.1% en 2019, 87,1 % en 2018, 85% en 2017) de taux de conformité sur la microbiologie, 100 % sur les paramètres physico chimiques (comme en 2017 et 2016)
- \* **Rendement du réseau** (indicateurs de la lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution) : 73.1 % en 2020,
- \* **Pertes en réseaux** (notamment dues aux volumes détournés) : 6,6 m<sup>3</sup>/jours/km en 2020,
- \* **Avancement de protection des ressources** (procédure de protection des captages) : 66.2 %

## **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et d'eau potable,
- **PRECISE** que sera transmis aux services préfectoraux la présente délibération, les rapports seront mis en ligne ainsi que la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

## **14- Rénovation de Mère Eglise - lot n°2 Eurotoiture - Avenant n°2:**

Le marché initial passé avec EUROTOITURE pour le lot



Si vous souhaitez  
accéder aux  
comptes-rendus  
complets, vous  
pouvez vous rendre sur  
le site de la Commune:  
[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

était de 88 987.33€ HT, un premier avenant a monté le marché à 123 351.86€ HT.

Un deuxième avenant est proposé, il correspond à l'achat de lauzes pour la réfection de la toiture. L'avenant n°2 s'élève à 11 231.93€ HT.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE la signature de l'avenant n°02 pour un montant de 11 231.93€ HT avec l'entreprise EUTOITURE (lot n°02),
- AUTORISE Mme le Maire à signer ledit avenant.

**15- Relais hertzien à la crête des Baumes - convention avec Bouygues Télécom:**

La société AXIONE a contacté la mairie pour le compte de BOUYGUES TELECOM pour évoquer son besoin d'une zone sur la crête des Baumes pour accueillir un petit pylône et un local positionné sous les panneaux solaires destinés à alimenter leurs équipements liés à la transmission de site à site BOUYGUES TELECOM. Un projet de convention entre la commune du Dévoluy et la société PHOENIX France INFRASTRUCTURES (propriétaire du pylône support des équipements Bouygues Télécom) a été transmis par la société Axione en ce sens.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- AUTORISE l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures et d'équipements techniques sur la parcelle section L n° 89, lieu-dit Les Baumes par la société PHOENIX France Infrastructure,
- AUTORISE Mme Le Maire à signer ladite convention.

**16- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)**  
Aucune remarque.

**17- Ecole Municipale des Sports - création d'un tarif pour les + de 70ans:**

Suite à des demandes, il est demandé de mettre en place un nouveau tarif pour les plus de 70 ans.

Ces personnes pourront bénéficier d'une réduction de 10% sur les tarifs de base.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré avec l'abstention:**

- APPROUVE la mise en place d'un tarif spécial pour les plus de 70 ans, soit une réduction de 10% par rapport au prix « adultes ».

**Levée du conseil : 22H05**